

portefeuille ait été nommé porte-parole du gouvernement à ce sujet et il se peut qu'il puisse me répondre et m'informer des intentions du gouvernement. Il hoche la tête. J'espère qu'il se lèvera quand j'aurai terminé et nous dira ce que le gouvernement a l'intention de faire. Cependant, j'ajouterais que le gouvernement a suffisamment ravalé le Parlement et qu'il ne devrait pas avoir le droit de traiter cette affaire de cette façon.

**Des voix:** Bravo!

**M. Goodale:** Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les paroles que vient de prononcer le député de Peace River, je dirais qu'il est intéressant d'observer les agissements de l'opposition quand elle est prise au dépourvu.

**Des voix:** Bravo!

**M. Goodale:** Les différentes formulations proposées pour les deux motions, celle qui est inscrite au *Feuilleton* au nom du président du Conseil privé et celle que nous a présentée en termes généraux le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, nous montrent très clairement qu'il y a une différence d'approche sur ce point particulier. Je ne pense pas que la Chambre se trouve devant une difficulté, comme l'a prétendu le député de Peace River. Le président du Conseil privé a laissé entendre que le Parlement aura un rôle important à jouer en ce qui concerne cette question. Il y a quelques instants, le ministre des Postes a signalé, en sa qualité de leader adjoint, que la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du président du Conseil privé n'était pas un subterfuge, mais qu'il s'agit au contraire d'une proposition sérieuse à laquelle la Chambre ne pourra pas se dérober.

● (1520)

[Français]

**M. Fortin:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) invoque le Règlement.

**M. Fortin:** Monsieur le président, je me réfère à la page 14, à l'article 17(2) du Règlement, où l'on dit qu'une question de privilège peut être soulevée et qu'elle nécessite un avis par écrit d'une heure à l'Orateur, si le sujet n'est pas relatif aux délibérations. Or, ce que j'ai soulevé comme question de privilège faisait suite à une question et à des délibérations de la Chambre. Par conséquent, la lettre que j'ai citée, dans laquelle

on fait la preuve que Radio-Canada a d'une façon intempestive décidé du résultat...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La question soulevée par l'honorable député de Lotbinière ne découlait certainement pas des délibérations qui ont eu lieu à la Chambre cet après-midi. Cela est bien clair. Si la question portait sur des événements de cet après-midi, pendant la période des questions orales, il ne serait pas nécessaire de donner un avis au président. Cela va sans dire, mais s'il s'agit des délibérations d'une journée antérieure, en conformité du Règlement, il faut un avis. Cela aussi est bien clair.

L'honorable député de Lotbinière a la parole.

**M. Fortin:** Monsieur le président, je ne veux pas, comme le Règlement le dit, contester la décision de la présidence, mais vous avez reconnu tantôt que mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) présentait un grief valable. Dorénavant, on ne pourra se parler sans que l'on soit filmé et que Radio-Canada puisse interpréter cela à sa façon. Vous venez de statuer qu'il s'agit d'un excellent grief. Or, dans le Règlement, monsieur le président, on ne retrouve nulle part le mot «grief», et cela signifie que nous allons nous engager dans les élections partielles sans aucune espèce de recours possible.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière peut certainement comprendre que je lui ai déjà accordé dix minutes cet après-midi, simplement pour lui permettre d'exposer un point qui constitue sans aucun doute un grief. Je lui ai donné la parole, et je l'ai laissé poursuivre ses remarques pendant 10 minutes pour exposer ce grief, mais c'est bien d'un grief qu'il s'agit, et non pas d'une question de privilège.

**M. Fortin:** Monsieur le président...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Fortin:** Monsieur le président...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Fortin:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Fortin:** J'invoque le Règlement!

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Présentation de rapports.